



Publicité Extérieure



Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)
Outils complémentaires

Corinne BURY
Responsable du pôle « Cadre de vie et Urbanisme »

Conférence Intercommunale des Maires CCPM
Septembre 2020

La maîtrise de l'affichage publicitaire : un enjeu paysager sur le territoire



Objectif : Concilier
développement économique
&
Respect des paysages et du
patrimoine

Les missions du Parc :

- Accompagnement par les services du Parc pour la mise en œuvre de RLP(i)
 - **Réalisation d'inventaires pour évaluer la pression publicitaire sur le territoire**
 - ✓ 2013 : Mise à jour des inventaires pour les communes de Landrecies & Le Quesnoy

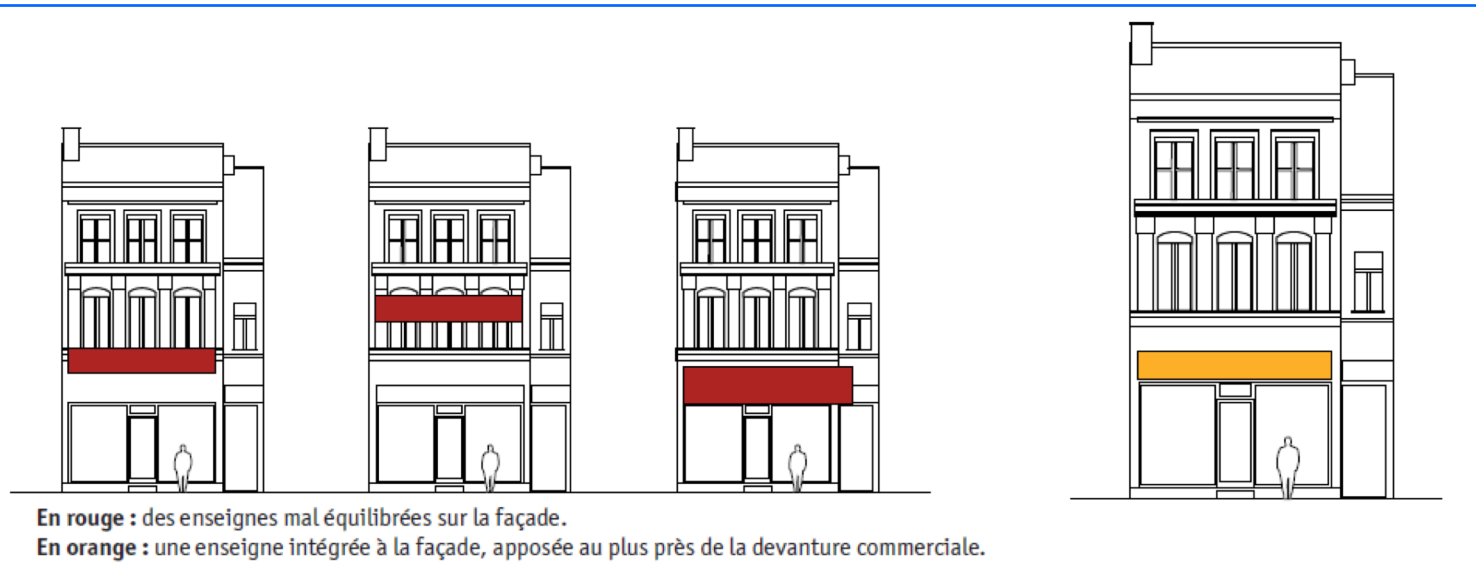
Constat :

- ❖ Les dispositifs publicitaires se concentrent principalement dans les **pôles structurants**, le long des **axes paysagers structurants** et aux abords des **centres commerciaux**
- ❖ Une majorité des dispositifs ne sont pas conformes au regard du Règlement National de Publicité (RNP) : même si les communes n'étaient pas en territoire de Parc => mise en conformité par rapport à la législation nationale

La maîtrise de l'affichage publicitaire : un enjeu paysager sur le territoire

Les missions du Parc :

- **Un appui aux communes et particuliers dans l'application de la réglementation publicitaire :**
 - Conseils sur la mise en place des dispositifs publicitaires
 - Organisation de réunions de sensibilisation et d'information
 - Elaboration d'un guide pratique (2008-2010)





Bonne intégration & mise en valeur du patrimoine



Enseigne volumineuse

Enseigne



*immeuble = immeuble bâti ou terrain non bâti

Quelques éléments & définitions

Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble* et relative à une activité qui s'y exerce.



Quelques éléments & définitions

Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble* où s'exerce une activité déterminée



Pré-enseigne



*immeuble = immeuble bâti ou terrain non bâti



Publicité



Toute inscription, forme, ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, sans indication du lieu où est exercée l'activité (à l'exception des enseignes et préenseignes)



Exemples d'actions sur les dispositifs publicitaires



Outils complémentaires

➤ Signalisation d'Information Locale (SIL)



Elle permet une harmonisation et une maîtrise de la Publicité Extérieure

➤ Charte Signalétique



Elle permet de donner la direction de l'activité ou du service tout en s'intégrant dans le paysage



Outils complémentaires

➤ Relais Information Service (RIS)



- localisé sur des sites très passants ou touristiques
- Il permet d'avoir une vue générale sur l'ensemble des commerces et services (activités touristiques, monuments...) du territoire concerné

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION !**

